

Mots-clé : Historique du secret médical, secret professionnel, loi du 4 mars 2002, pratiques professionnelles.

Titre : MAES Etienne, Secret professionnel appliqué à la pédiatrie, Cas du signalement de l'enfance en danger, enquête prospective auprès des médecins généralistes, Thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine, présentée et soutenue à Rennes en 2004.

Objet : L'objet de ce travail est d'étudier les connaissances qu'ont les médecins du secret médical concernant la protection de l'enfance.

Terrain étudié : Les médecins généralistes exerçant au moins de manière partielle en libéral dans le département d'Ille et Vilaine.

Méthodologie : recherche sur l'évolution historique du concept de secret médical et recherche quantitative par le biais d'un questionnaire envoyé par la poste à 932 médecins. 373 ont répondu (40%).

Plan : Afin de comprendre les enjeux du secret médical, l'auteur revient dans un premier temps sur son évolution. Il part de sa création avec le serment dit d'Hippocrate : celui-ci a permis pour la première fois au patient d'être perçu comme le sujet des observations et à la corporation de protéger son savoir.

L'auteur aborde ensuite son évolution au Moyen Age. Il constate d'une part que les écrits le concernant sont rares et d'autre part que le secret médical s'apparente dans cette période plus au secret de la confession.

Pendant la Renaissance, les écrits concernant le secret médical sont beaucoup plus nombreux. Petit à petit, il perd son caractère religieux pour devenir plus déontologique. Il est intéressant de noter que les pouvoirs politiques continuent de demander aux médecins de faire des entorses au secret médical quand l'intérêt supérieur le demande (maladie contagieuse, les blessés, les grossesses chez les femmes non mariées, les protestants...).

C'est au cours du XIX^{ième} et du XX^{ième} siècle que le secret médical acquiert un fondement légal (art 378 du code pénal). Il est considéré à cette époque comme un secret absolu (toute divulgation entraîne sanction). Cet aspect est remis en cause à la fin du XIX^{ième} par une loi controversée qui oblige les médecins à déclarer les maladies épidémiques. Dans la seconde partie, l'auteur revient sur l'état actuel du secret médical notamment sur les apports de la loi du 4 mars 2002 (droit au secret, à l'information et au consentement, le secret partagé, l'accès au dossier médical...). L'auteur s'intéresse ensuite à la pédiatrie et notamment au rapport entre l'autorité parentale et le droit à la confidentialité des mineurs, au rapport entre le secret médical et l'acte de signalement. La dernière partie de ce travail concerne l'enquête sur les connaissances des médecins généralistes sur le secret médical appliqué à la pédiatrie. Ils sont un maillon important dans le dispositif de détection de l'enfance en danger. Le questionnaire était constitué de quatre parties : les questions d'ordre générales (age...), douze cas cliniques présentés sous forme de QCM, quatre questions fermées, une question ouverte.

Résultats : Cette étude montre que les médecins ont en moyenne une connaissance suffisante du secret médical en pédiatrie et du système de détection et de signalement de l'enfance maltraitée. Toutefois on peut constater que dans certaines situations problématiques (IVG, toxicomanie, suspicion de maltraitance...) les pratiques sont très diverses et ne vont pas toujours dans le sens de la loi. Il est intéressant de noter la grande demande de formation (initiale et continue) qu'ont exprimée les médecins vis-à-vis de ce domaine spécifique.

Intérêt : Cette recherche a, grâce à sa clarté et sa concision, un grand intérêt pour toute personne qui s'intéresse à l'évolution du secret médical, du droit des usagers. Elle met aussi en avant la multiplicité des pratiques des médecins généralistes vis-à-vis de l'enfance maltraitée.